

La stratégie est « **Agir ensemble pour une économie novatrice de proximité en Flandre** »

Fiche-action 5 : *Coopération intergal des Flandres*

LEADER 2014-2020	GAL DES FLANDRES	
ACTION	N°5	Coopération intergal
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) Priorités ciblées		
<p>Priorités ciblées du PDR</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'activités et/ou reprise de petites entreprises permettant le maintien ou la création d'emplois en fonction des besoins et potentiels économiques du territoire et au confortement de l'économie de proximité (SAP, tourisme de proximité, économie sociale et solidaire, artisanat, commerce, ...). • Le développement des économies circulaires et de la fonctionnalité en s'appuyant sur la mobilisation des ressources locales, et prenant en compte les principes du développement durable et de la transition énergétique. <p>Priorités régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir de façon équilibrée, durable et solidaire le développement de l'activité locale et la création d'emploi. • Maintenir la qualité de vie des habitants de la Région Nord Pas de Calais. 		
b) Constat à partir du diagnostic		
<p>Les Pays de Flandre possèdent une très ancienne tradition d'échanges et de travail partenarial avec leurs voisins frontaliers Flamands.</p> <p>De nombreux projets Interreg ont été réalisés avec les Pays permettant d'acquérir une réelle expérience de la coopération en terme d'échanges de pratiques, de définition d'enjeux partagés ou encore pour la réalisation de projets transfrontaliers.</p> <p>(Quelques exemples : Interreg TERCO, Petliv, Flamuse, Westhoek sans frontières, 300 ans de frontières...).</p>		
c) Objectifs stratégiques et opérationnels		
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la dynamique territoriale du GAL par des échanges avec d'autres territoires Leader, - Mettre en œuvre des actions communes en lien avec le programme Leader des Flandres. <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une coopération entre les 9 GAL du territoire Nord Pas-de-Calais. - Echanges avec le GAL transfrontalier voisin celui de Flandre Occidentale – Westhoek et notamment sur la thématique du houblon. - Opportunités avec d'autres territoires LEADER qui présentent une stratégie et une physionomie similaire au territoire des Flandres et notamment sur la thématique des circuits courts de proximité. 		
d) Effets attendus		
<ul style="list-style-type: none"> • Inspiration sur des thématiques de notre stratégie Leader. • Mise en place de partenariats nouveaux et durables sur les projets Leader. 		

- Développer la coopération avec les territoires retenus dans le programme européen Leader sur la base d'échanges d'expériences et/ou d'informations.
- Développer des échanges inter-professionnels pour une autre approche de chaque problématique soulevée afin d'identifier des réponses innovantes aux projets du territoire.
- Développement de projets avec une réelle plus-value liée à la coopération interterritoriale ou transnationale.

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Coopération inter Gal au niveau national, frontalier et européen sur les thématiques prioritaires de la stratégie Leader des Flandres :

- Développement commercial en milieu rural
- Actions innovantes en matière de promotion économique
- Hébergement d'entreprises
- Circuits courts agricoles et productions identitaires
- Tourisme de qualité et identitaire
- Renforcement des échanges entre les GAL du Nord Pas-de-Calais

Liste des actions envisagées :

- Organisation de rencontres et d'échanges d'expériences
- Expérimentation d'outils de développement rural
- Réalisation d'opérations communes dont les retombées sont bénéfiques pour tous les territoires partenaires

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

Mode d'attribution : **appels à projets permanents** (présentation de dossiers à chaque CP – au moins 4 par an)

4. BENEFICIAIRES

Bénéficiaires éligibles :

Collectivités territoriales, Etablissements publics, Communes et Communautés de Communes, organismes consulaires...

TPE/ PME, Groupements d'agriculteurs, associations, ...

Autres précisions sur les bénéficiaires : (si condition d'éligibilité)

Acteurs impliqués dans le GAL des Flandres

Bénéficiaires exclus : -

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Critères d'éligibilité :

- Uniquement en lien avec les activités, la stratégie et les fiches actions du GAL des Flandres,
- Présence de dimension collective du projet

7. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Critères de sélection : mesurables et vérifiables (serviront pour les coefficients dans la grille de

sélection, peuvent aussi faire référence au PDR page 581)

Projets qui viennent contribuer aux champs d'actions du programme LEADER 2014-2020 détaillés dans les fiches actions qui le compose :

- Projets de coopération interterritoriaux.
- Projets de coopération transnationaux.

La coopération implique au moins un GAL sélectionné au titre de l'approche LEADER. Elle est mise en œuvre sous la responsabilité d'un GAL coordinateur.

Le Comité de programmation se réserve la possibilité de préciser les critères de sélection au cours du programme.

8. DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses inhérentes aux projets de coopération depuis la préparation jusqu'à l'évaluation en passant par la mise en œuvre :

- Coûts liés à la préparation technique des projets de coopération interterritoriaux et transnationaux.
- Frais liés aux échanges : déplacement, frais de séjour, frais d'interprétariat.
- Dépenses immatérielles et matérielles liés à la réalisation d'opérations communes : études / expertise / conseil, communication / promotion, organisation d'événements, édition d'ouvrage, exposition, mise en place de formations par un organisme agréé...
- Coûts liés à l'évaluation des projets.

Dépenses exclues

Déplacement voyage sans lien avec l'une des stratégies Leader des Flandres

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux de cofinancement du FEADER : 70%

Taux maximum d'aide publique : 100 % pour les opérateurs publics avec apport minimal de 30 % et 70% pour les opérateurs privés.

Pour être recevable à un financement FEADER LEADER le **coût minimum total** du projet sera :

- ✓ De 7000 € pour un projet porté par un opérateur privé ;
- ✓ De 10 000 € pour un projet porté par un opérateur public.

Plancher d'aides :

S'agissant des projets de coopération entre GAL le montant minimum de FEADER LEADER est fixé à 5000 €.

Plafond d'aides :

Montant minimum de LEADER affecté par dossier : 5 000 €.

Le Comité de Programmation se réserve la possibilité de préciser les modalités de financement au cours du programme.

10. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Régime d'aides : Règlement N °1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis

Ligne de partage avec les autres fonds européens.

La coopération LEADER pourra être la partie territorialisée d'un projet global de coopération qui rassemble divers acteurs autour d'un même enjeu ou d'une même thématique. Projet global qui pourra mobiliser différents dispositifs de coopération complémentaires mais distincts de la coopération LEADER.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : l'évaluation se fera sur la base des informations renseignées par le bénéficiaire lors de la demande de paiement

Questions évaluatives :

Nombre de projets de coopération mis en œuvre ?

Nombres de partenaires mobilisés ?

Nombre de dossier abouti « de l'idée au projet » ?

Les indicateurs ci-dessous sont obligatoires

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Résultats	Nombre de territoire Leader en coopération	2
Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus (lié aux postes d'animateur et gestionnaire)	2

b) Plan de financement

COUT TOTAL DU PROJET		DEPENSES PUBLIQUES		AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	DEPENSES PRIVEES
En €	28 143€	FEADER 19 700€	CPN 8 443 €		
En %	100%	70%	30%		

Cofinancements mobilisables : Etat, Région, Département, Collectivités locales, Chambres Consulaires, Offices de Tourisme...